

# COMMUNIQUE DE PRESSE

DU 16 MARS 2018

## MESURES DE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

Conformément aux engagements pris dans le cadre du protocole 2014-2017, dans un contexte de baisse constante des effectifs dans le premier degré (– 585 élèves entre les rentrées scolaires 2013 et 2017, soit une baisse d'environ 150 élèves par an), **les trois dernières rentrées scolaires ont été marquées par une restructuration concertée et responsable du réseau des écoles publiques du Gers**, permettant de préserver un maillage adapté aux spécificités territoriales du département tout en maintenant les moyens d'enseignement.

Ainsi, entre les rentrées scolaires 2013 et 2017 :

- le nombre d'élèves par classe (E/C) a légèrement diminué, passant de 20,81 élèves par classe à 20,73 ;
- le nombre de professeurs pour cent élèves (P/E) a significativement progressé, passant de 5,70 professeurs pour 100 élèves à 5,97.

De manière générale, on compte moins d'élèves par classe tandis que le taux d'encadrement s'est amélioré.

Pour la rentrée scolaire 2018 et malgré une prévision de baisse des effectifs de 87 élèves, **la dotation en emplois attribuée aux écoles publiques du Gers** (retrait de moyens limité à deux postes) **ne constitue pas une rupture avec les années précédentes**. Elle permet d'assurer la mise en œuvre des dernières réorganisations prévues dans le cadre du protocole 2014-2017.

La carte scolaire pour la rentrée 2018, marquée par une volonté de concertation avec les élus, les parents d'élèves et les personnels enseignants, dans le cadre de rencontres sur le terrain ou d'audiences au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale, a pour double objectif :

- d'offrir les meilleures conditions de scolarité au sein des territoires où la croissance démographique nécessite d'ouvrir des postes (comme à L'Isle-Jourdain, à Nogaro et à Ségoufielle) ;
- de préserver la spécificité des écoles rurales en procédant à des transferts de classes, généralement à moyens constants, dans le but de constituer des pôles scolaires qui sauront mieux résister à l'érosion des effectifs (comme à Plaisance-du-Gers).

Les mesures de carte scolaire pour la rentrée 2018 sont les suivantes :

- ouverture de postes dans des écoles dont le ratio E/C est singulièrement élevé ;
- fermeture de postes dans des écoles dont le ratio E/C est particulièrement faible.

Soit globalement, neuf ouvertures de postes, plus la création d'un poste de référent ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés, et treize fermetures de postes.

Un reliquat d'un peu plus d'un poste est actuellement préservé pour une éventuelle ouverture de classe à la rentrée de septembre 2018.



## DETAILS DES MESURES DE CARTE SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018

▶ Ecoles élémentaires : 3 ouvertures de postes / 4 fermetures de postes

Ouverture d'un poste à la nouvelle école élémentaire du Garros d'Auch (dédoublément de la classe de CP, dans le cadre du réseau d'éducation prioritaire)

Ouverture d'un poste à l'école élémentaire « Lucie Aubrac » de L'Isle-Jourdain

Ouverture d'un poste à l'école élémentaire de Nogaro

Fermeture d'un poste du dispositif « Plus de maîtres que de classes » à la nouvelle école élémentaire du Garros d'Auch (anciennement « d'Artagnan »)

Fermeture d'un poste à l'école élémentaire de Lombez

Fermeture d'un poste à l'école élémentaire de Masseube

**Fermeture d'un poste à l'école élémentaire de Tasque** (les élèves de la classe unique de CM1/CM2 étant transférés à l'école primaire de Plaisance-du-Gers)

▶ Ecoles primaires : 3 ouvertures de postes / 3 fermetures de postes

Ouverture de deux postes (un en maternelle, l'autre en élémentaire) à l'école primaire de Plaisance-du-Gers, suite à la fermeture de trois postes à l'école élémentaire de Tasque et au RPI Jû-Belloc / Préchac

Ouverture d'un poste à l'école primaire de Ségoufielle

Fermeture d'un poste à l'école primaire d'Aignan

Fermeture d'un poste à l'école primaire de Castéra-Verduzan

Fermeture d'un poste à l'école primaire de Montestruc-sur-Gers

▶ Regroupements pédagogiques intercommunaux : 3 ouvertures de postes / 6 fermetures de postes

RPI Céran / Goutz / Miramont-Latour : **fermeture d'un poste à l'école de Céran**, les élèves de la classe unique de CM1/CM2 étant transférés à l'école de Goutz (à compter de la rentrée 2018, l'école de Miramont-Latour devient une école maternelle, tandis que l'école de Goutz accueillera l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire).

RPI Jû-Belloc / Préchac : **fermeture des deux postes** (les élèves étant transférés à l'école primaire de Plaisance-du-Gers).

RPI Lahitte / Montégut : **fermeture d'un poste à l'école primaire de Lahitte** (le poste et les élèves étant transférés à l'école de Montégut, qui devient une école primaire).

RPI Mas d'Auvignon / La Sauvetat : **fermeture d'un poste à l'école élémentaire du Mas d'Auvignon** (le poste et les élèves étant transférés à l'école primaire de La Sauvetat).

RPI Lavardens / Roquefort : transfert de la classe de CP/CE – et du poste correspondant – à l'école élémentaire de Roquefort (à compter de la rentrée 2018, l'école de Lavardens scolarisera uniquement les élèves de maternelle tandis que l'école de Roquefort accueillera l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire).

▶ Création d'un poste de référent ASH (adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés)